

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MASKINONGÉ**

AVIS PUBLIC


AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par Pascale Plante, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, que le Conseil municipal a adopté le règlement suivant lors de la séance régulière du Conseil municipal, tenue le douzième jour du mois de février deux mille vingt-cinq (12/02/2025)

Règlement numéro 299-25 établissant une tarification pour la fourniture de biens et services

Le règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, situé au 651, boul. Saint-Laurent Est, à Louiseville et sur son site internet au

<https://mrcmaskinonge.ca/avis-publics-reglements/>

DONNÉ à Louiseville, ce dix-sept février deux mille vingt-cinq (17/02/2025).



Pascale Plante,
Directrice générale et greffière-trésorière